



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
VILLE DE BEDFORD**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 751-24  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 700 000 \$ POUR  
LE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC SUR LA  
RUE CYR**

---

**CONSIDÉRANT** qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bedford et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bedford n'a pas en mains les fonds nécessaires pour acquitter la somme afférente à ces travaux ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été régulièrement donné conformément à l'article 356 de la *L.C.V.* lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2024 ;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de règlement a été déposé au conseil et qu'il a eu communication de l'objet et de la portée du règlement conformément à l'article 356 de la *L.C.V.* et ce, lors de la séance ordinaire 9 janvier 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

**Et résolu unanimement :**

D'ordonner et statuer par un règlement d'emprunt de ce Conseil ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à effectuer le prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc sur la rue Wheeler et Cyr, de la rue du Pont à la rue Cyr, tel qu'il appert de l'estimation détaillée portant le numéro F2300925 préparée par la firme FNX Innov, en date du 7 août 2023, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 700 000 \$ sur une période de 20 ans.

#### ARTICLE 4

- 4.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 50% (cinquante pour cent) de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- 4.2 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'autre 50% (cinquante pour cent) de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur le lot 6 579 490 du cadastre du Québec, et sur tout lot qui en sera tiré au terme d'une opération cadastrale, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après sa valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Annexe A - Bordereau d'estimation détaillée

Annexe B - Plan

---

**Claude Dubois**  
Maire

---

**Richard Joyal**  
Directeur général et trésorier

Avis de motion :  
Dépôt du projet de règlement :  
Adoption du règlement :

9 janvier 2024  
9 janvier 2024  
6 février 2024

## ANNEXE A

### Prolongement des infrastructures sur la rue Cyr

<b>SOMMAIRE DES COÛTS</b>				
	Sous-total - Travaux civils :			595 347,50 \$
	Sous-total - Honoraires professionnels :			76 871,95 \$
				672 219,45 \$
		TPS	5%	33 610,97 \$
		TVQ	9,975%	67 053,89 \$
				772 884,31 \$
		Rist. TPS	100%	-33 610,97 \$
		Rist. TVQ	50%	-33 526,95 \$
			Montant taxe nette :	705 746,40 \$
	Plus : arrondissement du montant			-5 746,40 \$
			<b>Total :</b>	<b>700 000,00 \$</b>

## ANNEXE A

		
<b>Desserte en égout sanitaire et aqueduc du terrain de la future caserne - Secteur 1</b> <b>BEDFORD</b>		
<b>BORDEREAU DES QUANTITÉS ET DES COÛTS PRÉLIMINAIRES</b>		
F2300925	2023-08-07	
Item	Nature des travaux	Montant total
<b>TRAVAUX CIVILS</b>		
<b>SECTEUR 1</b>		
1.0 PRÉPARATION DE SITE		118,625.00 \$
2.0 ÉGOUT DOMESTIQUE		144,100.00 \$
3.0 AQUEDUC		151,525.00 \$
4.0 TRAVAUX DE VOIRIE		120,375.00 \$
5.0 TRAVAUX CONNEXES		6,600.00 \$
<b>SECTEUR 1 SOUS-TOTAL</b>		<b>541,225.00 \$</b>
Imprévis (10%)		54,122.50 \$
<b>SOUS-TOTAL AVEC IMPRÉVUS:</b>		<b>595,347.50 \$</b>
<b>HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>		
Volet 1 - Géotechnique		21,940.00 \$
Volet 2 - Évaluation environnementale de site (Phase 1)		1,500.00 \$
Volet 3 - Relevé topographique		3,000.00 \$
Volet 4 - Plans et devis civil et déclaration de conformité		17,750.00 \$
Volet 5 - Surveillance des travaux		19,275.00 \$
Volet 6 - Représentations auprès des instances et négociations diverses		1,500.00 \$
Volet 7 - Laboratoire de contrôle des matériaux		11,906.95 \$
<b>SOUS-TOTAL HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>		<b>76,871.95 \$</b>
TPS (5 %) :		33,610.97 \$
TVQ (9,975 %) :		67,053.89 \$
<b>TOTAL SECTEUR 1:</b>		<b>772,884.31 \$</b>
<div style="text-align: center;">   <hr style="width: 20%; margin: 0 auto;"/> </div> <p>Préparé par: Frédéric Allaire, CPI  #OIQ : 6048007</p> <div style="text-align: center;">   <hr style="width: 20%; margin: 0 auto;"/> </div> <p>Vérifié par: William Charlebois-Lemieux, ing.  #OIQ : 5021016</p>		

## ANNEXE A

				
<b>Desserte en égout sanitaire et aqueduc du terrain de la future caserne - Secteur 1</b> <b>BEDFORD</b> <b>BORDEREAU DES QUANTITÉS ET DES COÛTS PRÉLIMINAIRES</b>				
F2300925				
Item	Description	Unité	Quantité	Montant total
<b>SECTEUR 1</b>				
<b>1.0</b>	<b>PRÉPARATION DE SITE</b>			
	Signalisation, organisation de chantier et préparation du site	forfait	1	25,000.00 \$
	Provision pour sols contaminés	forfait	1	25,000.00 \$
	Provision pour déblais de roc	m <sup>2</sup>	300	33,000.00 \$
	Démolition et enlèvement du pavages et des fondations existantes, incluant les trait de scie	m <sup>2</sup>	1000	30,000.00 \$
	Démolition de bordure de béton	m.ln.	25	625.00 \$
	Provision pour support et protection des utilités publiques enfouies (Gaz, Bell et égout pluvial)	forfait	1	5,000.00 \$
<b>SOUS-TOTAL PRÉPARATION DE SITE</b>				<b>118,625.00 \$</b>
<b>2.0</b>	<b>ÉGOUT DOMESTIQUE</b>			
	PVC DR-35 200mm Ø	m.ln.	40	10,000.00 \$
	PVC DR-35 300mm Ø	m.ln.	70	28,000.00 \$
	PVC DR-35 300mm Ø - Forage directionnel (dans le roc) incluant fosse d'accès et gestion des boues	m.ln.	25	75,000.00 \$
	Raccordement au regard proposé	unité	1	3,500.00 \$
	Regard 1200mm	unité	3	23,400.00 \$
	Branchement de service 150mm	unité	1	1,500.00 \$
	Nettoyage, essais d'étanchéité et de déformation et inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire	m.ln.	135	2,700.00 \$
<b>SOUS-TOTAL ÉGOUT DOMESTIQUE</b>				<b>144,100.00 \$</b>
<b>3.0</b>	<b>AQUEDUC</b>			
	PVC DR-18 250mm Ø, incluant l'ensembles des accessoires nécessaire	m.ln.	110	55,000.00 \$
	PVC DR-18 250mm Ø - Forage directionnel (dans le roc) incluant fosse d'accès et gestion des boues	m.ln.	25	75,000.00 \$
	Raccordement à la conduite existante du réseau sans pression	unité	1	2,500.00 \$
	Vanne et bouche à clé	unité	1	2,500.00 \$
	Branchement de service 150mm	unité	1	3,500.00 \$
	Poteau d'incendie	unité	1	11,000.00 \$
	Nettoyage, désinfection et essais d'étanchéité et de conductivité de la conduite d'eau potable par une firme spécialisée approuvée par l'ingénieur	m.ln.	135	2,025.00 \$
<b>SOUS-TOTAL AQUEDUC</b>				<b>151,525.00 \$</b>
<b>4.0</b>	<b>TRAVAUX DE VOIRIE</b>			
	Préparation et mise en forme de l'infrastructure, incluant déblai, remblai, nivellement et compaction	m <sup>2</sup>	1000	12,000.00 \$
	Membrane géotextile type III sur l'infrastructure (payable superficie pavage)	m <sup>2</sup>	1000	4,000.00 \$
	Sous-fondation de pierre concassée MG-112, 575 mm d'épaisseur (payable superficie pavage)	m <sup>2</sup>	1000	25,000.00 \$
	Fondation de pierre concassée MG-20, 200 mm d'épaisseur (payable superficie pavage)	m <sup>2</sup>	1000	15,000.00 \$
	Couche de base : ESG-14 PG58S-28 60mm d'épaisseur	m <sup>2</sup>	1000	30,000.00 \$
	Couche d'usure : ESG-10 PG58S-28 40mm d'épaisseur	m <sup>2</sup>	1000	30,000.00 \$
	Bordure en béton 32 Mpa, largeur 200mm incluant les fondations	m.ln.	25	3,750.00 \$
	Reprofilage de fossé	m.ln.	25	625.00 \$
<b>SOUS-TOTAL TRAVAUX DE VOIRIE</b>				<b>120,375.00 \$</b>

## ANNEXE A

			
<b>Desserte en égout sanitaire et aqueduc du terrain de la future caserne - Secteur 1</b> <b>BEDFORD</b> <b>BORDEREAU DES QUANTITÉS ET DES COÛTS PRÉLIMINAIRES</b>			
			F2300925
Item	Description	Unité	Quantité
			Prix unitaire
			Montant total
<b>SECTEUR 1</b>			

<b>5.0</b>	<b>TRAVAUX CONNEXES</b>			
	Remise en état des lieux	forfait	1	2,000.00 \$
	Gazon en plaques incluant 150mm de terre végétale	m <sup>2</sup>	100	16.00 \$
	Marquage et signalisation	forfait	1	3,000.00 \$
<b>SOUS-TOTAL TRAVAUX CONNEXES</b>				<b>6,600.00 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL TRAVAUX CIVLS</b>				<b>541,225.00 \$</b>

